

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL de VALLIERES



Ce document s'appuie sur

Le projet de service du Pôle Petite Enfance qui donne les orientations
Le projet éducatif qui détermine un cadre de référence commun

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
1. Le gestionnaire et sa situation administrative.....	4
2. La structure.....	4
II. PROJET SOCIAL	6
1. Identification des besoins.....	6
2. Réponse aux besoins	6
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL	7
1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité	7
A. INFORMER : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil.....	7
B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents.....	8
C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil	10
2. Objectifs à l'attention des enfants	14
A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé	14
B. OBSERVER : Etre attentif à chaque enfant.....	23
C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant.....	24
IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	30
V. EVALUATION – CONCLUSION	30
VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT	31

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire et sa situation administrative

VILLE DE METZ
Pôle Petite Enfance
57000 METZ
Tél Allo mairie: 0 800 891 891

2. La structure

Multi-Accueil de Vallières
36, rue des Marronniers
57000 METZ
Tél. : 03.87.74.30.05

Le Multi-Accueil est un établissement d'accueil non permanent, d'une **capacité de 20 places en accueil collectif** et **6 places en accueil familial**.

L'agrément de l'établissement collectif est modulé et la capacité d'accueil est de 13 enfants avant 9 heures et après 17 heures.

L'établissement est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi excepté les jours fériés.

- en **unité collective**, de 7h30 à 18h30
- en **unité familiale**, de 7h à 19h.

L'établissement est fermé pendant 3 semaines durant la période estivale et pendant 1 semaine en fin d'année.

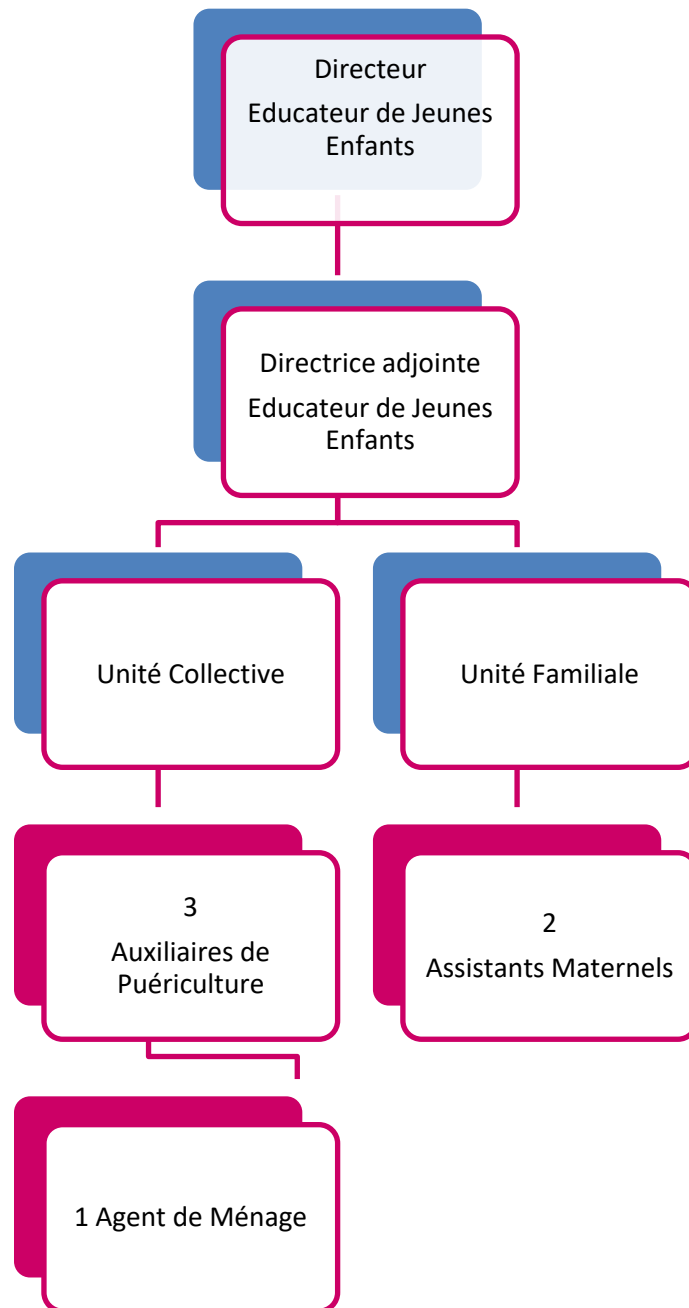
Des fermetures exceptionnelles peuvent intervenir sur décision du gestionnaire, notamment à l'occasion de la journée pédagogique annuelle. Afin de permettre aux familles de s'organiser au mieux, ces dates leurs sont communiquées à l'avance.

Les équipes de l'accueil collectif et familial sont placées sous la responsabilité du directeur et de la référente de l'Unité d'Accueil Familial ; le directeur du Multi-Accueil

exerce ses fonctions sous l'autorité du Directeur du pôle Petite Enfance. Il anime une équipe pluridisciplinaire :

=>En accueil collectif :
Educatrice de jeunes enfants
Auxiliaires de puériculture
Agent d'entretien

=>En accueil familial :
Infirmière puéricultrice responsable
Assistant(e) maternel(le)



II. PROJET SOCIAL

1. Identification des besoins

EVOLUTION DU QUARTIER

Les chiffres suivants sont issus du recensement de 1999.

Nombre d'habitants sur Metz : 118 489

Quartier de Vallières : 9 435 soit 8% de la population messine

Nombre de naissances à Metz

2016 : 1543.

427 enfants étaient âgés de moins de 2 ans, ce qui place Vallières au 7^e rang des quartiers les plus jeunes sur les 12 quartiers messins.

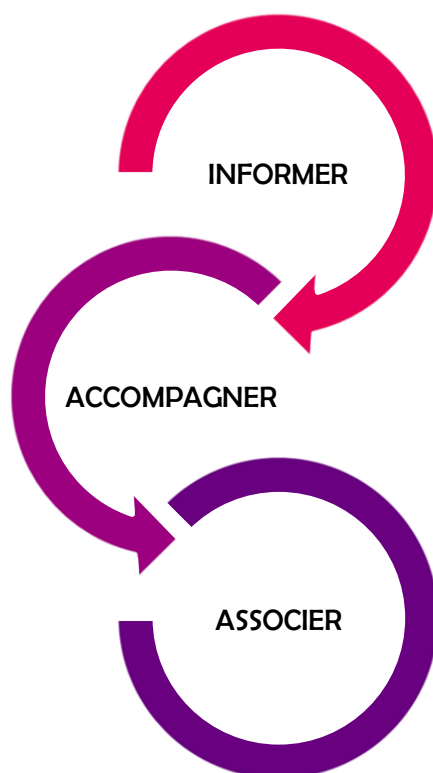
Une majorité des familles du quartier expriment le souhait de confier leur enfant en vue de favoriser leur socialisation. D'autres ont recours à la collectivité dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une alternative à une garde familiale.

2. Réponse aux besoins

Vu la forte demande d'accueil, l'équipe est vigilante afin de satisfaire de nombreuses familles dans leurs demandes d'accueil ponctuel : l'accueil est priorisé lorsque certaines familles ont des besoins urgents de garde ponctuelle (examens médicaux, entretien d'embauche, déménagement...).

Pour un accueil régulier comme occasionnel, l'accueil est optimisé sur toute la journée.

1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité



A. **INFORMER** : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil

Le Multi-Accueil propose plusieurs formules d'accueil :

- Accueil régulier collectif (au sein de la structure d'accueil) ou familial (au domicile d'assistantes maternelles embauchées par la ville)
- Accueil occasionnel en réponse aux besoins ponctuels des familles

Pour procéder à l'inscription de l'enfant en accueil régulier, les parents s'adressent au **Relais Petite enfance**. Les familles sont renseignées sur les différents modes d'accueil proposés à Metz. Leurs besoins seront étudiés par les professionnelles du Relais Petite Enfance et une pré-inscription pourra être enregistrée en accueil collectif ou familial. La décision d'attribution d'une place est statuée en **commission d'attribution des places**.

En accueil occasionnel collectif, l'inscription s'effectue auprès du directeur ou de son adjointe au multi accueil et répond à une demande d'accueil ponctuel des familles.

A l'issue de la commission d'attribution des places ou pour un contrat de moins de 20 heures, les parents signent un contrat d'accueil (formulaire à remplir et justificatifs à fournir). L'admission devient possible une fois que le dossier est complet. Ce contrat détermine la période de réservation, la définition de la séquence horaire par jour, par semaine et la durée de contractualisation ainsi que la participation financière des parents.

Les modifications de contrats pour s'adapter aux demandes évolutives des familles sont étudiées en fonction des possibilités du service.

B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents

Quel que soit le mode d'accueil choisi, la perspective de confier son enfant suscite des questions, une inquiétude plus ou moins importante. Cette étape importante s'anticipe et se prépare.

Le premier contact avec les parents est très important. C'est la première rencontre qui va permettre de poser les bases d'une relation de confiance avec les professionnelles qui prendront soin de leur enfant en leur absence.

Lorsque l'accueil est confirmé en unité collective, les parents sont reçus en rendez-vous par le directeur ou son adjointe.

La durée moyenne de cette rencontre étant d'environ une heure, il est nécessaire de s'assurer de sa disponibilité la plus complète possible.

La rencontre a lieu dans un lieu accueillant et permettant la confidentialité.

Le premier entretien doit permettre :

- d'identifier les attentes et demandes des parents,
- de présenter la structure, son fonctionnement, et son projet éducatif,
- de régler les procédures administratives dont le dossier santé.
- d'échanger sur les habitudes de l'enfant
- de présenter la procédure d'adaptation, et de la préparer,
- De remettre le livret d'accueil de l'établissement

Lors de la remise du dossier complet, après avoir visité les locaux et pris le temps d'expliquer le fonctionnement, le directeur ou son adjointe sont disponibles et à l'écoute pour répondre à toutes les questions que peuvent avoir les parents avant de laisser leur enfant (organisation de la journée, craintes, séparation...).

Lorsque l'enfant est admis en unité familiale, le premier contact entre parents, enfant et assistant(e) maternel(le) a lieu au domicile d'accueil en présence d'une professionnelle de l'Unité d'Accueil Familial. C'est le seul moment où tous les partenaires sont réunis, d'où l'importance de cette concertation.

La professionnelle joue un rôle de médiateur en favorisant les échanges.

Elle est garante des exigences institutionnelles et, à ce titre, elle veille à la bonne compréhension du règlement intérieur et à son respect.

Ces présentations permettent :

- de créer et favoriser la prise de contact entre les différents partenaires
- de réaffirmer les engagements pris par les parents à partir du contrat d'accueil individualisé (forfait, horaires, autorisations parentales...)
- de créer des échanges qui contribuent
 - à cerner les principes éducatifs des parents
 - à repréciser les missions de l'assistant(e) maternel(le)

- à permettre aux parents de transmettre la connaissance de leur enfant et ses habitudes de vie (un document est prévu à cet effet) et d'exprimer leurs attentes
- de faire visiter, aux parents, le lieu de vie future de leur enfant chez l'assistant(e) maternel(le)
- d'organiser l'accueil progressif pour préparer l'enfant et ses parents à cet éloignement.

En accueil collectif comme en accueil familial, la période d'adaptation permettra :

- aux parents, à l'enfant et aux professionnelles d'apprendre à se connaître, à s'approprier et à instaurer une continuité,
- aux parents de se repérer au sein du Multi-Accueil et de créer progressivement une relation de confiance avec les professionnels,
- à l'enfant de faire connaissance avec son nouvel environnement les bruits, les odeurs, les voix, et de se familiariser avec le groupe d'enfants.

Cette période d'accueil est organisée en fonction de la disponibilité des parents, avec des temps progressifs d'accueil qui restent modulables en fonction des réactions de l'enfant, de son âge et de l'accompagnement des parents.

Nous proposons également aux parents de fréquenter les ludothèques qui permettent la découverte et l'expérimentation en dehors du contexte familial.

C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil

Les parents sont informés de tout ce qui concerne leur enfant au quotidien.

Au quotidien, à l'arrivée et au départ de l'enfant l'éducateur de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture accueille les parents et échange sur les événements qui se sont déroulés soit à la crèche ou au domicile de l'assistant maternel, soit à la maison.

Ces échanges favorisent la continuité des liens entre la vie à la maison et la journée dans le lieu d'accueil. Depuis plusieurs années, nous avons mis en place un accueil et départ individualisé de chaque parent et de son enfant. Ce moment d'échange permet à l'équipe

de prendre le temps avec chacun, de faire preuve de discrétion vis-à-vis des autres parents.

A tout moment de la journée, si un problème de santé survient, l'équipe d'encadrement peut être amenée à prévenir les parents.

L'équipe d'encadrement est disponible pour les familles concernant des questions ou des demandes particulières (administratives, conseils, informations diverses...) de façon spontanée, lors de contact téléphonique ou sur rendez-vous.

→ *Au sein de l'unité collective*, les parents peuvent accéder aux pièces de vie lorsque les conditions sont propices.

L'accueil est réalisé dans notre entrée : une professionnelle se détache pour accueillir l'enfant « attendu ».

Pour des conversations plus personnelles, les parents qui le souhaitent sont invités au bureau afin de préserver une certaine confidentialité et un meilleur confort pour s'entretenir.

Pour des informations plus générales, les parents sont sollicités par des affichages dans le hall d'entrée et par des bacs de documentation à leur disposition.

Les parents des enfants qui viennent en accueil régulier, dans le cadre collectif, ainsi que ceux dont les enfants sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le) sont invités à participer à notre fête annuelle. C'est l'opportunité pour chaque professionnelle de discuter avec chaque parent de manière conviviale.

→ *Au domicile de l'assistant maternel*, les parents sont les interlocuteurs privilégiés pour leur enfant.

Dans les mois qui suivent l'admission de l'enfant, la professionnelle contacte les parents afin de faire le point sur le déroulement de l'accueil.

Un rendez-vous peut leur être proposé.

La professionnelle de l'Unité d'Accueil Familial se met en rapport avec les parents pour évoquer tout événement concernant leur enfant (adaptation, santé...), ou pour régulariser des problèmes administratifs ...

De même, les parents savent qu'ils peuvent solliciter le directeur du multi accueil, la puéricultrice du secteur qui répondra, en fonction de sa spécificité à leur préoccupation et proposera si besoin un rendez-vous.

Les parents sont associés à l'activité du Multi-Accueil

La réunion annuelle des parents : C'est une rencontre conviviale entre parents et professionnels qui permet de renforcer les liens de confiance.

L'équipe décrit l'organisation d'une journée, présente les projets qui vont rythmer l'année, fait un point sur l'administratif (les diverses modifications des contrats, les déductions...) ainsi qu'un point santé.

Nous évoquerons aussi la réunion transition vers l'école, qui se déroulera au printemps, en partenariat avec la directrice de l'école maternelle des Hauts de Vallières.

La participation des parents : Si les parents le souhaitent, ils peuvent contribuer à l'organisation de la fête d'anniversaire de leur enfant. Leur participation aux sorties et aux activités est possible, les parents peuvent se rapprocher de l'équipe ou être sollicités si besoin.

La fête annuelle: Ce temps festif est préparé en équipe. C'est l'occasion de proposer un instant de détente et de plaisir partagé qui s'articule autour d'un thème regroupant spectacle, jeux, buffet auquel les parents contribuent.

Le Conseil des parents

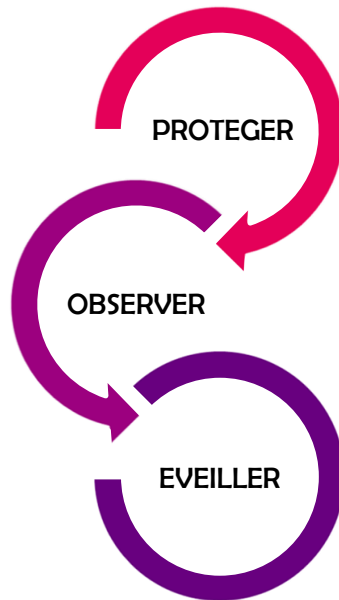
Instance consultative composée de parents, de professionnels et de représentants de l'accueil de la Petite Enfance de Metz, ce conseil offre aux parents un espace

d'expression au sein de la structure qui accueille leur enfant. Lors du *conseil des parents*, les représentants peuvent donner leur avis sur le fonctionnement et sur les projets éducatifs des établissements, les parents sont acteurs d'une démarche participative qui enrichit le projet messin pour la Petite Enfance.

Sur la base du volontariat et après tirage au sort, un parent de l'établissement peut siéger au Conseil pour deux ans.

Une boîte aux lettres est à disposition de l'ensemble des parents afin de communiquer, d'y déposer des suggestions. Elle ne sert pas à régler des situations personnelles. La clé de cette boîte reste néanmoins dans la structure.

2. Objectifs à l'attention des enfants



A. **PROTEGER** : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé

Le directeur et son équipe veillent à proposer un environnement propice à la sécurité physique et affective de l'enfant et assurent sa bonne santé.

La sécurité garantie:

→ *Au sein de l'unité collective :*

L'établissement se situe en rez-de-chaussée d'un immeuble.

Le multi accueil bénéficie d'un jardin extérieur qui lui est réservé. Les enfants de tous âges y vont dès que le temps le permet, soit pour des jeux (ballon, porteurs, piscine...), soit pour des pique-niques sur la terrasse (repas, goûters). En cas de grosses chaleurs, l'accès au jardin est organisé le matin « à la fraîche ».

L'ensemble des locaux répond aux normes en vigueur. Le bâtiment et les extérieurs sont entretenus par les services techniques municipaux

Au niveau de la cuisine relais et de la blanchisserie, plusieurs documents sont mis à disposition des agents : tableaux de règlementation concernant la méthode HACCP et RABC

La norme d'encadrement est conforme au décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.

Les taux d'encadrement appliqués au Multi-Accueil sont 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Pour les sorties à l'extérieur, l'encadrement des enfants est d'un adulte pour deux enfants, sachant que la présence de deux professionnels au minimum est obligatoire.

Le directeur veille à l'application des instructions générales de sécurité par l'ensemble du personnel, notamment des « Consignes Incendie » et au bon fonctionnement des différentes installations.

L'aménagement de l'espace est réorganisé en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Chaque espace répond à un besoin spécifique de mouvement, de découverte, de détente pour que chaque enfant en tire un bénéfice. L'organisation des locaux tient également compte de l'environnement, la lumière, et du déroulement de la journée. L'essentiel étant que les enfants trouvent sécurité, confort, repères.

→ *Au domicile de l'assistant maternel :*

L'enfant évolue dans un environnement sécurisé et sécurisant qui conditionne l'agrément.

La professionnelle référente de l'unité familiale effectuent des visites au domicile de l'assistante maternelle.

La visite à domicile permet des interactions constructives dont l'objectif principal est de se porter garant de la santé physique, psychique et morale de l'enfant, de sa sécurité, de son épanouissement. C'est pourquoi, au cours de ces visites, la professionnelle porte un regard spécifique sur l'enfant :

- elle s'assure du bien-être de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le) et de sa sécurité affective et matérielle,
- elle observe l'enfant, son attitude, son comportement et évaluent sa santé globale (physique, psychique...),
- elle mesure la qualité des interactions entre l'enfant et l'assistant(e)maternel(le), sa famille et les enfants entre eux.

Ces observations faites lors des visites font l'objet d'échanges et de concertation entre les professionnels du Multi-Accueil.

Au cours des visites à domicile, en collaboration avec les éducateurs de jeunes enfants du Multi-Accueil et l'assistant(e) maternel(le), la puéricultrice veille à ce que la santé globale de l'enfant soit préservée et favorisée (environnement, rythmes de vie, alimentation, activités...).

Un accompagnement spécifique de chaque assistant(e) maternel(le) se réalise donc lors d'un suivi et de visites à son domicile grâce à la complémentarité des compétences de chaque professionnelle. Ces visites sont effectuées régulièrement, de façon inopinée ou sur rendez-vous selon le cas et font l'objet d'échanges et d'évaluations au sein de l'équipe.

La visite à domicile trouve sa signification dans l'écoute, l'échange, le conseil et permet :

- à l'assistant(e) maternel(le) de se sentir soutenu(e) et reconnu(e) en tant que professionnelle de la petite enfance
- aux parents d'être rassurés quant à la qualité d'accueil de leur enfant
- aux professionnelles d'encadrement de répondre à leurs missions de soutien auprès des assistantes maternelles.

Grâce à la mise en place d'une relation de qualité, la visite à domicile permet des interactions constructives dont les objectifs principaux des professionnelles sont :

- de s'assurer des conditions de vie, d'hygiène et de sécurité offertes par l'assistant(e) maternel(le)
- d'être attentif et de veiller à la santé physique, psychique et morale de l'assistant(e) maternel(le)
- de lui offrir un soutien professionnel, d'apporter des connaissances théoriques, un savoir-faire, un savoir-être
- de proposer des réajustements dans sa pratique professionnelle
- de proposer un travail personnalisé et adapté à chaque situation rencontrée dans le respect de l'enfant et de sa famille.

Dans certains cas, les professionnelles sont amenées à rencontrer de façon plus fréquente les assistants(es) maternels(les) à leur domicile :

- lors d'un nouvel accueil,
- lorsqu'il existe un accueil avec un accompagnement particulier (maladie chronique, contexte familial spécifique...).

Des visites à domiciles spécifiques ont lieu:

=>lors des bilans annuels relatifs à l'évaluation du contexte d'accueil, c'est l'occasion également d'étudier les changements ayant une incidence sur l'agrément (composition et organisation globale de la famille, souhait de l'assistante maternelle de poursuivre son activité avec le nombre d'enfants qu'elle définit, en lien avec son agrément...). Toutes ces données sont transmises au service de PMI dans le cadre d'un travail en partenariat,

=>lors des bilans entraînant des modifications de l'agrément comme un déménagement ou toute autre situation qui engendre une nouvelle estimation du cadre familial,

=>lors des bilans liés au renouvellement de l'agrément des assistants(es) maternels(les),

=>lors de l'inventaire du matériel mis à leur disposition. Il se fait de façon annuelle et permet de répertorier le matériel en nombre. La vérification de son état, son adéquation avec l'âge de l'enfant, sa tenue et sa sécurité sont suivies de façon régulière.

Des repères pour l'enfant:

→ *Au sein de l'unité collective, chaque journée des enfants est rythmée de façon similaire : alternance de jeux libres et d'atelier d'éveil ponctuées de temps calme, de repas, de goûter et de siestes.*

L'équipe est très vigilante à construire des temps de transition entre les différents moments de la journée. Les repères spatio-temporels requièrent une attention particulière car il est essentiel que l'enfant puisse se situer et anticiper l'instant à venir pour profiter de sa journée avec sérénité.

La journée de l'enfant

7h30-8h30 : bonjour, j'arrive au multi accueil quelquefois dans une ambiance musicale et je retrouve mes copains. Je dis au revoir à mes parents et je pars à la découverte des nombreux jouets qui sont à ma disposition dans la salle : coin voitures, cuisine, lego...
je m'amuse en fonction de mes envies.

9h : il est l'heure de ranger les jouets et de tous aller sur le Grand Tapis ; j'aime beaucoup ce moment de chants, de marionnettes, d'histoires... souvent nous discutons sur différents sujets (le temps, les fêtes annuelles...).

9h15 : Je m'installe avec mes copains autour de la table pour boire un petit verre.

9h30 : je retourne à mes occupations dans la salle. Je m'amuse avec mes amis dans les divers coins de jeux préparés, où je retrouve la ferme, les poupées, les constructions...

10h00 : suivant les jours, par petits groupes, je fais de la peinture, du collage, des jeux d'eau, des jeux de semoule, de la cuisine... Je peux reprendre mon bricolage à la maison ou je le laisse à la crèche pour la décorer !

10h30 : pendant que la professionnelle change la couche des copains (moi je suis propre maintenant !), je joue avec différents jouets installés dans la salle.
Je retourne aux toilettes dès que l'envie se fait sentir !

11h00 : pendant que les repas terminent de chauffer et après avoir rangé à nouveau les jeux, nous allons nous laver les mains et nous nous retrouvons pour quelques chants et histoires sur le tapis et nous nous souhaitons bon appétit.

11h30 : tous à table ! Mais chacun notre tour (sauf les « moyens » déjà installés à leur table). On m'appelle pour rejoindre le Self, où je choisis ce que je veux manger. Je place moi-même les aliments dans mon assiette compartimentée à l'aide des grandes cuillères disposées dans chaque plat. Puis avec l'assiette, je rejoins une place libre à table.

Mmm, c'est bon, surtout quand je commence par le dessert. ! Quelques fois j'apprécie moins ; cela dépend du repas que la cuisine centrale a préparé ! Ce sont des repas variés avec un engagement en faveur des produits locaux (50%) et produits bio (20%).

12h : après avoir nettoyé ma bouche et mes mains, je me prépare pour la sieste. Je me déshabille, je vais chercher mon doudou et après quelques histoires...

12h30 : ... au lit pour nous ressourcer !

Un adulte reste avec nous dans le dortoir pour s'assurer que tout le monde se repose bien.

14h-15h : réveil échelonné. Nous nous levons sans faire de bruit afin de ne pas gêner les copains encore endormis.

15h30 : après avoir joué, tout le monde se retrouve pour partager un bon goûter.

16h00 : nous nous débarbouillons et retournons sur « notre » Grand Tapis pour quelques marionnettes et chansons.

16h15 : quartier libre ! Je joue avec ce qui me fait envie.

Mes premiers copains commencent à partir.

17h00 : j'aime bien m'installer à table avec mes amis pour faire des puzzles, des coloriages, des jeux de société... En attendant nos parents, nous jouons calmement.

17h20-18h30 : ma maman ou mon papa viens me chercher ; je dis au revoir à tout le monde.

→ *Au domicile de l'assistant maternel, les assistants maternels accueillent des enfants d'âge différents. Le professionnel organise sa journée en fonction des rythmes et des besoins de chaque enfant confié.*

Des repères qui rassurent:

L'enfant doit pouvoir identifier la personne qui s'occupe de lui. C'est le rôle de l'assistant maternel en unité familiale et de la professionnelle de référence en unité collective. L'enfant bénéficie ainsi d'une attention singulière rassurante et structurante.

Si l'enfant possède un objet auquel il est particulièrement attaché, qui le rassure et qui fait le lien entre la maison et lieu d'accueil, les professionnels veillent à ce qu'il puisse en disposer à tout moment.

Des actions pour la santé

Un médecin référent de santé et accueil inclusif assure des actions de prévention et d'hygiène par une intervention mensuelle au sein de l'équipement. Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie (éviction...), ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Cette intervention permet d'échanger et de partager des vécus quotidiens, des situations particulières et nous permet d'instaurer un partenariat visant au bien-être du public accueilli.

Le médecin est également sollicité lors de certaines admissions, d'enfants présentant une maladie chronique, un handicap ou toute affection nécessitant une attention particulière. Le pédiatre pratique un examen médical, en présence des parents, ou à leur demande.

Il participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.

Le pédiatre assure en collaboration avec les puéricultrices, des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé auprès du personnel participant à l'accueil des enfants et travaillant en cuisine.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène et des précautions à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses.

Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Il met en place des protocoles concernant les prescriptions médicamenteuses (traitement antipyrétique, ordonnance,) et les soins.

Un personnel qualifié et motivé

Le travail d'équipe est organisé autour de fiches de poste, du règlement intérieur, de protocoles dédiés aux actions encadrées par des réglementations ou des règles de bon sens.

Les protocoles participent à une politique forte des directrices et des équipes en matière de prévention des risques.

Au-delà de ces écrits, la mission, le rôle et la fonction de chacune doivent être clairs et explicites.

Le directeur est à l'écoute des membres de son équipe et reste disponible à l'expression de chacun d'eux.

La délégation de responsabilité permet de partager les temps de disponibilité nécessaires :

- Accueil et entretien (adjointe)
- Adaptation (équipe)
- Accueil de l'enfant (équipe)
- Activités et vie quotidienne (équipe)

Pour l'équipe de Vallières, une bonne prise en charge passe par la cohérence et le travail d'équipe afin d'assurer une continuité dans le suivi des enfants accueillis au quotidien.

Les valeurs qui nous semblent importantes sont avant tout :

- l'écoute
- le respect
- la transparence et l'intégrité
- la qualité de service
- le professionnalisme

Toutes ses valeurs sont développées tout au long de notre travail de réflexion concernant la prise en charge des enfants au quotidien et grâce à différentes réunions d'échanges :

- les réunions d'équipes
- les groupes d'étude thématiques
- la journée pédagogique

Les membres de l'équipe du Multi-Accueil et de l'unité familiale possèdent un des diplômes requis pour l'exercice de leur profession. Au-delà de cette formation initiale acquise ou de cette qualification, des plans de formation pertinents permettent d'assurer pour chacune une formation continue. La majorité du personnel participe à des actions de formation continue au moins une fois par an.

➤ Formation des professionnels

L'ensemble du personnel bénéficie d'actions de formations, proposées et organisées par le Centre National de Formation Professionnelle Territoriale (le CNFPT) et des formations en interne.

Une journée annuelle de réflexion est organisée avec l'ensemble des professionnels des unités familiale et collective. Cette journée de travail animée par le directeur du Multi-Accueil permet de travailler sur le projet d'établissement et de débiter une réflexion sur un thème commun aux deux unités et en rapport avec la prise en charge quotidienne des enfants. Cette réflexion est finalisée au cours de réunion en groupe au cours de l'année.

De plus, la puéricultrice responsable de l'unité familiale organise des réunions régulières où différents thèmes liés à la prise en charge des enfants au domicile des assistants maternels sont abordés : les accidents domestiques, les limites éducatives, l'hygiène au domicile des assistants maternels, les pleurs et le portage, la sucette et le doudou, les infections hivernales, le développement du langage, le sommeil.

Des réunions d'encadrement ont lieu régulièrement. Elles permettent au directeur de communiquer des informations transmises par le pôle de la Petite Enfance, elles permettent également à l'équipe d'encadrement de travailler sur l'organisation quotidienne du Multi-Accueil.

B. OBSERVER : Etre attentif à chaque enfant

→ Au sein de l'unité collective :

Le professionnel de référence prend en charge un groupe d'enfants et porte un regard plus spécifique par rapport à ces enfants. Cette méthode de travail apporte une qualité d'observation du comportement de chacun.

Chaque professionnel apprend à mieux connaître chaque enfant et peut l'accompagner plus spécifiquement dans ses différentes acquisitions (éveil au langage, moment de cocooning, respect des habitudes de vie,...)

La mise en place du livret individuel de l'enfant permet également d'apporter un maximum de précisions par rapport au déroulement de la journée de chacun et d'approfondir les connaissances des professionnels concernant les habitudes de vie des enfants, les particularités de santé, les habitudes alimentaires et le développement psychomoteur.

→ Au domicile de l'assistant maternel :

L'assistant maternel est le professionnel de référent pour les enfants accueillis, il utilise également le livret d'accueil pour effectuer des transmissions ciblées et personnalisées auprès des familles

Les visites à domicile de l'assistant maternel permettent d'observer les enfants accueillis. C'est un moment important d'échanges et de transmissions d'informations avec l'assistant maternel. C'est également un moment de relation privilégiée avec l'enfant.

C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant

C'est en quelque sorte la finalité de notre mission qui résulte d'une collaboration avec les parents, de l'environnement sécurisé et sécurisant que l'équipe aura su mettre en place

➤ *La période de familiarisation*

Cette période est fondamentale et ne doit en aucun cas être négligée pour le bien-être de l'enfant afin qu'il découvre et s'adapte à son nouvel environnement. Cette phase conditionne le déroulement de l'accueil

→ Au sein de l'unité collective :

Au cours des premiers jours d'adaptation, un professionnel prendra en charge l'enfant et sa famille. Ce temps sera l'occasion d'échanges nous permettant une prise en charge individualisée.

Ce temps se module sur 15 jours en fonction des besoins de l'enfant et du parent.

L'enfant et son parent sont accueillis une première fois 1h. C'est un moment d'échanges, d'écoute et d'observation à la fois pour l'enfant et son parent mais aussi pour l'équipe accueillante.

Le professionnel complète la fiche d'accueil avec la maman et / ou le papa, dans un lieu calme. Le but est de prendre le temps avec le parent, de connaître les habitudes de vie de son enfant et de répondre aux questions de la famille. La visite (dortoirs, casiers, explications diverses...) est également proposée.

Progressivement, l'enfant reste sans son parent dans l'équipement. L'équipe réévaluera le temps d'accueil en fonction des réactions de l'enfant et de la demande du parent.

Si le parent éprouve le besoin de passer plus de temps avec son enfant au sein du Multi-Accueil, l'équipe est ouverte à sa présence et l'acceptera volontiers.

→ *Au domicile de l'assistant maternel*

L'adaptation est proposée de manière à introduire progressivement des repères importants :

- la première étape est de courte durée et a lieu pendant un temps d'éveil et de jeu
- la seconde étape intègre un moment de repas
- la troisième étape associe un moment de sieste

La période d'adaptation permet à l'assistant maternel de décoder progressivement les demandes de l'enfant, de découvrir sa personnalité, de mieux répondre à ses besoins, de respecter ses spécificités (culture, handicap...), de cerner progressivement les attentes des parents et de s'organiser en tenant compte de la place occupée par cet enfant.

L'adaptation progressive est une étape indispensable. Elle est importante pour la transmission d'informations concernant les habitudes de vie de l'enfant, son rythme et ses rituels.

C'est une période qui va contribuer à rassurer les parents en créant un lien de confiance avec l'assistant maternel.

Le premier jour d'adaptation, les parents qui le souhaitent peuvent rester avec leur enfant. Lorsque l'accueil est effectif, chaque parent a la possibilité de téléphoner à l'assistant maternel dans la journée.

➤ *Connaissance de l'enfant*

Afin d'améliorer la prise en charge quotidienne des enfants, l'équipe de professionnels réfléchit à des moyens d'observation de l'enfant nous permettant d'une part une prise en charge individualisée et personnalisée, et d'autre part des transmissions auprès des parents plus précises. Des fiches d'observation ont donc été mises en place. Ainsi le développement psychomoteur, développement relationnel, l'alimentation et le sommeil font l'objet d'une observation plus spécifique. Ces documents, complétés par les membres de l'équipe, sont des documents de travail, interne au Multi-Accueil qui suivent les enfants durant toute la durée de l'accueil.

Chez les assistants maternels, la connaissance des enfants est quotidienne. Les visites à domicile sont l'occasion pour les assistants maternels de faire part de leurs observations aux professionnels de secteur et d'échanger sur ce thème afin d'apporter un regard complémentaire.

➤ Jeux et activités d'éveil

Différentes activités et ateliers, tant ludiques que pédagogiques, sont proposés tout au long de l'année : jeux libres, cuisine, jeux d'eau, bibliothèque, espace de psychomotricité, travaux manuels... Elles permettent à tous les enfants de favoriser l'épanouissement tant physique que psychologique, l'autonomie, la créativité et l'acquisition de la socialisation.

Les activités sont proposées à tous les enfants de tout âge. En fonction de leur développement psychomoteur, ils s'approprient les jeux différemment, toujours sous la surveillance attentive de l'adulte qui les accompagnent dans leur découverte. Les tout-petits sont dans la découverte des matières alors que les plus grands intègrent les notions de vie en collectivité et de respect des règles et des limites.

Les jeux libres répondent à un besoin essentiel de l'enfant, c'est un moyen d'expression privilégié qui permet à l'enfant de construire sa personnalité. Moment de détente et de liberté, ils favorisent l'éveil, l'épanouissement et l'imitation de l'adulte. Ils concourent donc au développement de l'identité et de la personnalité de l'enfant. Une partie de ces jeux sont accessibles aux enfants tout au long de la journée.

La lecture d'histoires et les activités langage (marionnettes, diapositives, chansons, ...) permettent une acquisition de la structure langagière et un élargissement du vocabulaire (apprentissage des couleurs par exemple). Elles développent l'imagination et la mémoire, demandent de l'attention et de la concentration et obligent à l'écoute.

Les jeux de manipulation (semoule, couvercles et boites, abaqes, encastremets, gommettes, puzzle, collages,...) développent la motricité fine et les sens. Elles permettent une découverte de matières différentes et participent à la construction de soi.

Les ateliers d'éveil (activités manuelles, coloriage, peinture, pâte à modeler, pâte à sel, argile,...) développent de la créativité, permettent la découverte de différentes matières, l'apprentissage des couleurs. Elles développent la motricité fine, la maîtrise du geste, la préhension et la coordination main/œil. Elles apprennent la concentration et le respect des consignes.

Les activités de psychomotricité, à l'occasion de parcours préparés par les professionnels permettent une acquisition de la confiance en soi, un développement des capacités motrices, de la motricité globale et fine (maîtrise du geste). Elles permettent également une meilleure connaissance de son corps et de son environnement et un développement du schéma corporel.

Les sorties et promenades permettent de s'oxygéner, de changer de lieu. Elles permettent également la découverte de la nature (petits animaux, végétation,...), de toutes sortes de bruits extérieurs (sirène pompiers, klaxon,...). Elles répondent à un besoin de se dépenser physiquement de la part des enfants.

Tous ces jeux et activités d'éveil ayant comme objectif principal : le plaisir.

Un projet d'éveil au langage existe au sein du pôle petite enfance. En plus des activités mises en place quotidiennement et qui mettent en avant la découverte et le développement du langage, des ateliers plus spécifiques sont organisés. Il s'agit d'ateliers autour de la gestuelle associée à la parole. Nous avons constaté que pour l'enfant qui n'a pas accès au langage, du fait de son âge ou de son développement psychomoteur, il était important de proposer une alternative qui lui permette de

s'exprimer et de faciliter les échanges avec les professionnels. L'enfant doit pouvoir faire part de ses besoins. Une équipe de professionnels de la petite enfance a travaillé sur une manière d'entrer en communication en utilisant des "gestes" et a donc proposé des pistes de travail. Il ne s'agit pas de signer tous les mots dits à l'enfant mais d'en sélectionner quelques-uns qui nous semblent primordiaux. L'équipe du Multi-Accueil est sensibilisé à ce projet et met donc en œuvre au quotidien cette "façon de communiquer". Ces échanges facilités permettent de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

➤ *Intégration des enfants de l'unité familiale à la vie en collectivité*

Un des éducateurs de jeunes enfants de la structure organise et anime des rencontres au sein du Multi-Accueil. Tous les assistants maternels accompagnés des enfants qu'ils accueillent sont invités à y participer. Ainsi, les enfants de l'unité familiale découvrent un nouveau lieu de vie et de jeu. Ils acquièrent progressivement des règles et des consignes au sein d'un groupe d'enfants.

Ces moments de rencontre permettent des échanges entre les professionnels des 2 unités et les assistants maternels. Pour les assistants maternels, c'est l'occasion de les retrouver pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et d'observer les enfants dans un autre contexte d'accueil que leur domicile.

→ *Au domicile de l'assistant maternel*

Les assistants maternels disposent d'un matériel ludique et éducatif varié qui leur permet de proposer aux enfants qu'ils accueillent des activités répondant à leurs besoins et à leur développement en fonction de leur âge.

Les sorties sont régulières, seules ou en petits groupes. Lorsque le nombre d'enfants le permet, les assistants maternels se rendent à la ludothèque.

Les enfants profitent également des activités organisées au sein du Multi-Accueil.

➤ Intervenant extérieur

Une conteuse de la bibliothèque de Metz Pontiffroy intervient une fois par mois pendant 1 heure. Elle propose un temps de découverte du livre. Les enfants peuvent ainsi assister à une autre manière d'aborder les histoires et ont accès à une diversité importante d'ouvrages. Un prêt de livres est également proposé entre les médiathèques de la ville et le Multi-Accueil.

Le projet d'éveil musical : La Ville de Metz a mis en place un projet d'éveil sonore et musical petite enfance qui porte l'ambition de sensibiliser tous les enfants aux plaisirs du monde sonore. Pratiquée au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, l'activité s'inscrit dans la dynamique du projet éducatif petite enfance parce qu'elle agit comme un régulateur sécurisant et participe au bien-être et à l'éveil de l'enfant. En complément des chants et comptines quotidiennes, le coordinateur de l'activité musique organise et anime des ateliers d'expression sonore et musicale au sein du Multi-Accueil, ces ateliers viennent enrichir le répertoire des activités d'éveil déjà proposées.

Le projet de développement durable : Notre projet se réfère au projet Développement Durable du Pôle petite Enfance.

Il se décline via :

- Le nettoyage alternatif de nos locaux avec le nettoyage vapeur, l'utilisation de l'eau ozonée et le recours aux produits naturels tels que le vinaigre et le savon noir.
- L'acquisition de vaisselles en verre, à base de résidus de fibres de canne à sucre et en inox afin de remplacer au fur et à mesure la vaisselle en plastique.
- Une gestion plus responsable des fluides avec l'acquisition de pavés LED couplés à des variateurs et de l'allumage par détecteur de présence.
- L'éveil à la nature et à l'environnement avec nos bacs à jardinage, le composteur et notre travail en collaboration avec le service des Espaces Verts de la ville et l'association voisine de nos locaux, le CPN Coquelicot (Connaitre et Protéger la Nature).

III. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Les enfants des unités familiale et collective se déplacent au Lieu d'Eveil Artistique et Culturel; les enfants peuvent ainsi bénéficier d'autres espaces de jeux accompagnés de professionnels de la structure ou d'assistant maternels.

Le Multi-Accueil accueille, tout au long de l'année des étudiants ou des apprentis issus de formation propre à la petite enfance. A ce titre, les enseignants des écoles respectives sont amenés à travailler en collaboration avec les professionnels du Multi-Accueil dans le cadre de l'évaluation des stagiaires.

IV. EVALUATION – CONCLUSION

Le Multi-Accueil tient à travailler quotidiennement en étroite collaboration avec les parents : le principe de coéducation est l'un des fondements de la structure. A ce titre, le Multi-Accueil met en place depuis quelques années, un temps d'accueil et de départ individualisé. Ce moment personnalisé avec chaque famille permet aux professionnels et aux parents de bénéficier d'un temps de transmissions individualisé et de pouvoir évoquer des points d'ordre éducatif plus personnels en toute discrétion. Le bilan est très positif et permet des transmissions de meilleure qualité ainsi qu'une prise en charge du groupe d'enfants plus adapté.

L'application de ce projet est évaluée annuellement en s'assurant du respect des objectifs et de la satisfaction des usagers

V. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

Cf plateforme commune